

Réf: Dossier N° : 16598

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « CENTRE MEDICAL HAMILTHON » en abrégé «CMH »

Siège social : ABIDJAN - ABOBO BC, 13 BP 1935 ABJ 13

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 31 Août 2015, et enregistrés au CEPICI le 03 Septembre 2015, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « CENTRE MEDICAL HAMILTHON » en abrégé «CMH ».

Objet: Le recrutement, la formation, le stage et l'emploi des agents paramédicaux dans la filière : Aide soignante, caissière, auxiliaire en pharmacie, secrétaire bureautique Dans le but d'installer une équipe médicale en zone rurales, villes, communes et départements ; Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social: ABIDJAN - ABOBO BC, 13 BP 1935 ABJ 13

GERANT: Monsieur YAO KONAN FRANCOIS.

COGERANT: Monsieur KOUAME DIBY ANDRE.

RCCM: n°CI-ABJ-2015-B-60772 du 03/09/2015 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°7639 du 03/09/2015

Pour Avis

Le CEPICI

